



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2389

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2389**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne un marché de travaux correspondant à la construction, dans le cadre de l'Anneau bleu, de la passerelle modes doux de Décines Charpieu.

Par délibération du conseil de Communauté n° 2001-0418 du 21 décembre 2001, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et reconduite par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 sur celle de 2009-2014.

Par délibération du conseil de Communauté n° 2006-3628 du 10 octobre 2006, le programme de construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage à Décines Charpieu a été validé et une autorisation de programme de 350 000 € a été individualisée pour les études.

Par délibération du conseil de Communauté n° 2010-1407 du 26 avril 2010, le projet de construction de la passerelle modes doux sur le canal de Jonage à Décines Charpieu ainsi que l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 4 118 000 € ont été approuvés.

Il est proposé, par délibération séparée au conseil de Communauté du 12 septembre 2011, une demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 062 000 € en dépenses et 725 000 € en recettes pour tenir compte de l'évolution des prix des matières premières intervenue entre janvier 2010 et mai 2011.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Maïa Sonnier/Maïa Fondations/Freyssinet Rhône-Alpes TP/Zwahlen & Mayr SA pour un montant de 3 552 942,89 € HT, soit 4 249 319,69 € TTC.

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise Monsieur le Président à signer le marché de travaux, pour la construction, dans le cadre de l'Anneau bleu, de la passerelle modes doux de Décines Charpieu et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Maïa Sonnier/Maïa Fondations/Freyssinet Rhône-Alpes TP/Zwahlen & Mayr SA pour un montant de 3 552 942,89 € HT, soit 4 249 319,69 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1380, le 26 avril 2010 pour la somme de 4 468 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.